



ADOPTION DU BUDGET 2020-2021

AVIS EST DONNÉ que, conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Direction générale de la Commission scolaire des Samares adoptera le budget 2020-2021 lors du comité décisionnel de l'administration générale (en lieu et place du conseil des commissaires) du 26 juin 2020.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce 2 juin 2020.

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale